Le risque client de la cave Lou Tastaïre

La cave Lou Tastaïre, à Bandol (Var), vend des vins de Provence aux particuliers, qui paient comptant, et à une quarantaine de restaurants, d'hôtels et de bars, qui paient à 30 jours. À la clôture de l'exercice N, le gérant, Julien Aubert, constate que plusieurs clients professionnels paient en retard et vous demande d'évaluer ce risque client.

Une **créance douteuse** est une somme due par un client dont le paiement est devenu incertain (retard important, litige, client en difficulté). À la clôture, l'entreprise enregistre une **dépréciation** de cette créance (on parle encore souvent de provision) : une charge égale à la perte probable, calculée sur le montant hors taxes de la créance, car la TVA reversée à l'État sur la vente sera récupérée si la perte devient définitive. À partir des documents 1 et 2, complétez l'annexe 1, puis répondez aux questions.

Document 1 : les créances clients au 31 décembre N (montants TTC, TVA à 20 %)

Client	Créance TTC (€)	Situation au 31 décembre	Perte estimée
Client R04 (restaurant de plage)	4 320	En redressement judiciaire depuis novembre	60 %
Client H11 (hôtel-restaurant)	2 880	75 jours de retard ; conteste une livraison	25 %
Client B07 (bar à vins)	1 800	40 jours de retard ; promet de payer en janvier	10 %
37 autres clients professionnels	31 200	À jour de leurs paiements	0 %
Total des créances clients	**40 200**		

Le redressement judiciaire est une procédure ouverte par le tribunal lorsqu'une entreprise ne peut plus payer ses dettes : ses fournisseurs risquent de n'être payés qu'en partie, et tardivement.

Document 2 : l'activité avec les clients professionnels en N

- Chiffre d'affaires réalisé avec les clients professionnels : 201 000 € HT, soit 241 200 € TTC.
- Délai de paiement accordé : 30 jours.
- Année commerciale retenue pour le calcul des délais : 360 jours.

Annexe 1 – Évaluer le risque client (montants en euros, taux à deux décimales)

Question	Réponse
Client R04 : montant HT de la créance (€)	
Client R04 : dépréciation de la créance (€)	
Client H11 : dépréciation de la créance (€)	
Total des dépréciations à enregistrer au 31 décembre (€)	
Délai moyen de règlement des clients professionnels (en jours)	
Part des créances douteuses dans le total des créances clients (%)	

Questions d'analyse

Que signifie le délai moyen de règlement calculé à l'annexe 1 ?

☐ La cave attend son argent en moyenne bien plus longtemps que le délai accordé, ce qui pèse sur sa trésorerie et augmente le risque d'impayé
☐ Il indique que la cave paie elle-même ses fournisseurs à 60 jours en moyenne, soit le double du délai qu'elle accorde à ses clients
☐ Les clients professionnels paient en moyenne à 60 jours, ce qui respecte le délai légal maximal entre professionnels : le risque reste donc limité

Justification :

Le client B07 a déjà 40 jours de retard de paiement. En plus des pénalités de retard prévues dans les conditions générales de vente, la cave peut lui réclamer :

☐ le double du montant de sa facture impayée, soit 3 600 € au total
☐ rien de plus : les pénalités couvrent déjà les frais de recouvrement
☐ une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement

Justification :

Quelles mesures réduisent le risque client de la cave pour l'année N+1 ? *(plusieurs réponses)*

☐ Fixer pour chaque client professionnel un plafond d'encours, c'est-à-dire un montant maximal de factures non encore payées
☐ Accorder aux restaurants un délai de paiement de 90 jours, en échange d'une commande minimale, pour les fidéliser et sécuriser le chiffre d'affaires
☐ Relancer dès le premier jour de retard, puis adresser une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception
☐ Retirer les pénalités de retard des conditions générales de vente, pour garder de bonnes relations avec chaque client professionnel

Justification :